

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 05021

Numéro SIREN : 395 357 262

Nom ou dénomination : A.P.R.E.S.

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2023 sous le numéro de dépôt 26053

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A.P.R.E.S - SIREN : 395357262			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
192 BOULEVARD SAINT-DENIS					
92400 COURBEVOIE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées	Création artistique relevant des arts			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	5 369
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%		☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (238 quinquies)		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Entreprise nouvelle, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐		☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quiniques C-1-1), cocher la case ci-contre :				☐	
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quiniques C-1-2), cocher la case ci-contre :				☐	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		MEMSOFT OXYGENE
Comptable, conseil ou CGA :	Aucun	Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

**ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR**

[illegible]

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

N° 15948 - 05
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTE À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [A.P.R.E.S - SIREN : 395357262]						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois [12]						Durée de l'exercice précédent [12]	
						Exercice N clos le [31/12/2022]	
						Exercice N-1 clos le [31/12/2021]	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	15 078	030	13 777	1 301	1 631
	Immobilisations financières (1)	040		042			129
	TOTAL I (5)	044	15 078	048	13 777	1 301	1 760
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
	Créances autres (3)	072	886	074		886	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086			242
Charges constatées d'avance	092		094				
TOTAL II	096	886	098		886	242	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	15 964	112	13 777	2 187	2 002
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120				7 622	7 622
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126				762	762
	Réserves réglementées	130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...)	131					
	Report à nouveau	134				-137 948	-135 122
	Résultat de l'exercice	136				-5 369	-2 826
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	TOTAL I	142				-134 932	-129 563
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166					
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)	169	137 119	172	137 119	131 565	
Produits constatés d'avance	174						
TOTAL III	176				137 119	131 565	
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180	2 187
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

Copie conforme

Jf.

Désignation de l'entreprise A.P.R.E.S - SIREN : 395357262											
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2022	N-1 clos le 31/12/2021
Ventes de marchandises				209		210					
Production vendue biens				215	dont export et livraisons intracommunautaires	214					
Production vendue services				217		218				13 371	
Production stockée						222					
Production immobilisée						224					
Subventions d'exploitation reçues						226					
Autres produits						230				1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232				13 371	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234					
Variation de stock (marchandises)						236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240				213	
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier			immobilier	242	4 636			15 194	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	403	244	403				
Rémunérations du personnel						250					
Charges sociales						252					
Dotations aux amortissements						254	330			790	
Dotations aux provisions						256					
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262	0				
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	5 369			16 197	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270	-5 369			-2 826	
Produits financiers				(III)		280					
Produits exceptionnels				(IV)		290					
Charges financières				(V)		294					
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		(VI)	347	300					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		(VI)	348						
Impôts sur les bénéfices				(VII)		306					
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310	-5 369			-2 826	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312			314	5 369	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316					
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318					
Provisions non déductibles						322					
Impôts et taxes non déductibles						324					
Divers dt intérêts excédentaires		247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248					
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249		251					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997		
Dédutions	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987				342		
	Reprise d'entreprise en difficulté	981		Jeune entreprise innovante	989						
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements outre mer	344						
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992									
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit			346				350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648						
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641						
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649								
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352			354	5 369		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356						
Déficits antérieurs reportables		137 948						360			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370			372	5 369		

Carrière conforme JF

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise A.P.R.E.S - SIREN : 395357262										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470	15 078	472		474		476	15 078		
Immobilisations financières		480	129	482		484	129	486	0		
TOTAL		490	15 207	492		494	129	496	15 078		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560	13 447	562	330	564		566	13 777		
TOTAL		570	13 447	572	330	574		576	13 777		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

Certifié conforme JF.

Société A.P.R.E.S.
SARL au capital de 7622 €
Siège social : 596 chemin de la tramontane – 34980 MONTFERRIER SUR LEZ
RCS 395 357 262 MONTPELLIER

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 28 MAI 2023

EXERCICE CLOS LE 31 12 2022**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 12 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

- **Evolution des affaires, des résultats et de la situation financières de la société.**

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Evolution des affaires et des résultats de la société :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 € contre 13 371 € l'exercice précédent.

Les achats et charges externes se sont élevés à 5 369 € contre 16 197 € l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à – 5 369 € contre – 2 826 € l'exercice précédent.

Le résultat net s'élève à – 5 369 € contre – 2 826 € l'exercice précédent.



Evolution de la situation financière de la société

A la clôture de l'exercice,

Les capitaux propres de la société s'élevaient à -134 932 € contre -129 563 € l'exercice précédent.

Les dettes de la société s'élevaient à 134 932 €, contre 131 565 € l'exercice précédent.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Pour l'exercice à venir, nous prévoyons une croissance de notre chiffre d'affaires.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 12 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels, bilan et compte de résultat tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de – 5 369 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

En totalité au compte "report à nouveau" qui après affectation s'élève à la somme de 137 948 €.

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la société s'élèveront à la somme de – 134 932 €.

- Rappel des dividendes antérieurement distribués.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

- Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne



prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

- Conventions réglementées.

Nous vous informons de l'absence de convention réglementée.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Gérante quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes desquels vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Montferrier sur Lez

Le 10 05 2023

La Gérante

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' or 'H' shape with a vertical line extending from the top and a horizontal line at the bottom.

A.P.R.E.S SARL

Société à responsabilité limitée au capital de Euros 7622
Siège social : 596 chemin de la tramontane
34980 MONTFERRIER SUR LEZ
R.C.S. MONTPELLIER 395 357 262

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois,

Le 28 mai,

A 19 heures,

Les associés de la société A.P.R.E.S, société à responsabilité limitée au capital de 7 622 €, divisée en 500 parts de 15.244 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Franck Oulerich, associé.

Monsieur Le Président constate que:

Monsieur Marc OULERICH propriétaire de	115 parts
Absent non représenté	
Madame Sylvie BANDEVILLE OULERICH propriétaire de	135 parts
Est présente	
Monsieur Franck OULERICH propriétaire de	225 parts
Est présent	
Monsieur Jacques BANDEVILLE propriétaire de	25 parts
Est présent	

Total égal au nombre de parts composant le capital social 500 parts

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 385 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La feuille de présence est alors arrêtée « ne varietur ».

Monsieur Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement des fonctions du gérant,

f.o. Jf #

- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les avis de convocation en date du 10 Mai 2023,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Monsieur le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de 5 369 €, décide de l'affecter au compte "report à nouveau".

Du fait de cette affectation, le compte report à nouveau présente un solde débiteur de 137 948 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

F.O.

#

Jf

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle les fonctions de la Gérance de Sylvie BANDEVILLE - OULERICH pour une durée de 12 mois minimum.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Questions diverses:

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Madame Sylvie BANDEVILLE - OULERICH pour remplir toutes formalités de droit et publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance.

La Gérance

